

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
22 septembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 21 septembre 2007, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de septembre 2007. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil le texte de la présente lettre et de la déclaration ci-jointe faite à l'occasion de la conférence de presse portant sur l'attaque perpétrée récemment par des militants séparatistes abkhazes contre une unité de police du Ministère géorgien des affaires intérieures.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Irakli Alasania



**Annexe à la lettre datée du 21 septembre 2007  
adressée au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de la Géorgie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration faite par le Représentant permanent  
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies  
à l'occasion de la conférence de presse  
portant sur l'attaque perpétrée récemment  
par des militants séparatistes abkhazes  
contre une unité de police du Ministère géorgien  
des affaires intérieures**

Le 21 septembre 2007

Hier, à 11 h 30 environ, des membres d'une unité de police du Ministère géorgien des affaires intérieures ont été attaqués par des militants séparatistes abkhazes armés à proximité de la route reliant la région de Svaneti à la Haute Abkhazie.

L'incident a eu lieu au-delà du territoire de la République autonome d'Abkhazie, en bas du versant nord-est de la montagne de Khojali. Par suite de la confrontation, deux militants séparatistes ont été tués, un troisième a été blessé et sept autres ont été placés en détention.

Aucun des militants tués, blessés ou arrêtés ne portait de pièce d'identité et, au vu de l'itinéraire qu'ils empruntaient, il est évident que leur mission consistait à surveiller et à détruire la route et ses infrastructures.

Le groupe de militants avait été repéré il y a quelques jours par des agents chargés de la surveillance du chantier routier, qui ont alerté la police locale. Une enquête est actuellement menée par le bureau du Procureur général. La partie géorgienne est prête à inviter les organisations internationales compétentes à surveiller la manière dont les détenus sont traités.

Je tiens à souligner dans ce contexte que l'incident d'hier fait partie d'une série de faits alarmants, qui ont fait suite à l'opération policière menée avec succès contre la criminalité en Haute Abkhazie.

Cet incident, comme l'attaque qui a visé le Ministre géorgien des affaires intérieures en octobre 2006, les tirs d'artillerie accompagnés de raids aériens qui ont été dirigés contre les infrastructures gouvernementales en Haute Abkhazie le 11 mars 2007, la nature offensive des manœuvres militaires effectuées par les séparatistes en août 2007 et les déclarations des dirigeants du régime de facto sur la reconquête de la Haute Abkhazie par des moyens militaires, nous fait conclure que certaines forces entendent provoquer une confrontation militaire.

Nous comptons sur la communauté internationale pour bien évaluer la situation et les dispositifs de sécurité et condamner ce type de provocations, qui mettent en évidence la nécessité d'appliquer d'urgence les mesures préventives exposées par le Groupe d'enquête conjoint à la suite de l'incident de mars 2007.

De plus, il est impératif que l'ONU et nos partenaires du Groupe des amis du Secrétaire général demandent aux séparatistes abkhazes de respecter les résolutions du Conseil de sécurité et de suspendre toutes les activités militaires et les convainquent d'entamer des négociations directes et sensées. Je tiens à réaffirmer à ce propos que le dialogue direct entre Abkhazes et Géorgiens à tous les niveaux est le fondement des mesures de confiance et du règlement pacifique du conflit.

La Géorgie est profondément attachée à un règlement politique pacifique et global du conflit et coopère dans cette perspective avec les organisations internationales compétentes, y compris la MONUG, à qui il a été demandé de mener une évaluation rapide et d'établir un rapport. Il faut considérer et comprendre que l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Géorgie sont inviolables et c'est seulement dans cet esprit que nous pouvons favoriser un processus politique axé sur les résultats en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit.

---